



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 12 février 2008 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire :

Mesdames les conseillères :

Madeleine Girard Devin

Denise Larouche

Messieurs les conseillers :

Pascal Dion

Gilles Lachance

Christian Breton

Michel Lampron

Était également présent à l'assemblée :

Le Directeur général, Greffier et Trésorier:

Laurent Levasseur

1.-

MOMENT DE RÉFLEXION

2.-

PRÉSENCES

3.-

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

08-02-014

4.-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour **en ajoutant** au point 7.1.7 nomination d'un pro-maire et **en reportant** les demandes d'aide financière suivantes : Table régional de concertation, Studio Extrême et Corporation des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-015

5.-

RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 JANVIER 2008

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 janvier 2008 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6. CORRESPONDANCE

08-02-016

6.1

Lettre de la Municipalité de Baie-James – 21 janvier 2008

6.2

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

- Club Arcarisques de Chapais : 150\$
- Tournoi Invitation du Club de Curling : 250\$
- Équipe de Volley-ball : 50\$
- Club de Curling junior : 250\$
- Carrefour Jeunesse-emploi : salle communautaire
- Cadets Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais-Charlevoix : 100\$

7.

AFFAIRES NOUVELLES

7.1

ADMINISTRATION

08-02-017

7.1.1

RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de janvier 2008 s'élevant à 239 137.01\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 101 499.46\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-018

7.1.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE JEAN-CLAUDE LEBEUF, ARCHITECTE – MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé le contrat de mise aux normes du Centre sportif et communautaire à la firme Construction Martin Rousseau Inc en vertu de sa résolution 07-10-152;

CONSIDÉRANT QUE Jean-Claude Lebeuf, architecte, a été mandaté pour assurer l'administration et la surveillance dudit contrat conformément à une offre de service datée du 7 janvier 2008 et à la résolution 08-01-012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 23 900\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE somme n'a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance



ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de deux comptes de la firme Jean-Claude Lebeuf suivant la facture no 2006-C70-ADM-01 et la facture 2006-C70-ADM-02 au montant de 3 585\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-019

7.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la conduite d'amenée et du réservoir souterrain du projet d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 60 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 17 800\$ ont été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant la facture F015-35565 produite en date du 07 février 2008 et s'établissant à 20 000\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-020

7.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE NOVA ENVIROCOM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé, en vertu de la résolution 07-11-168, le contrat de fourniture de 1150 bacs roulants à la firme Nova Envirocom au coût de 78.30\$ l'unité, incluant les taxes applicables et le transport;

CONSIDÉRANT QUE 400 bacs roulants seront rétro facturés à la Municipalité de Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE ces bacs sont garantis pour une période de 10 ans entre autres contre tout défaut de fabrication ou de bris résultant d'une exposition à des températures comprises entre -40°C et + 40°C;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture portant le numéro 2008625 au montant 79 028\$ à la firme NOVA ENVIROCOM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



08-02-021

7.1.5

RÉSOLUTION – ADJUDICATION – EMPRUNT GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'emprunter une somme de 92 500\$ en vertu des règlements d'emprunt 99-334 et 02-353, lesquels permettaient L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut contracter un emprunt gré à gré puisse qu'il s'agit, conformément à l'article 563.1 de la Loi sur les cités et villes, d'une somme inférieure à 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire de Chibougamau offre à la Ville de Chapais l'opportunité de financer cette somme sur une période de cinq (5) ans au taux de 5.37% ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de prêt qui lui est faite par la Caisse Populaire de Chibougamau au montant de 92 500\$ et au taux de 5.37%;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-022

7.1.6

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 03-355 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS APPLICABLES AUX DÉPLACEMENTS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

M. le conseiller Christian Breton donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement 03-355 ayant pour objet de fixer les tarifs applicables aux élus, personnel dirigeant et employés (ées) municipaux pour leurs déplacements et frais de représentation.

08-02-023

7.1.7

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est nommée pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de mars à mai 2008 inclusivement;

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit et est autorisée, pour la dite période, à signer les effets bancaires en remplacement de M. le conseiller Pascal Dion

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

08-02-024 **7.2.1**
RÉSOLUTION – APPEL D’OFFRES CONCERNANT L’ACQUISITION D’UN CAMION MULTISERVICE QUATRE SAISONS

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de renouveler la flotte de camions de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE l’acquisition d’un camion multiservice quatre (4) saisons a été portée au programme triennal d’immobilisation;

CONSIDÉRANT QU’IL s’agit d’un investissement estimé à 185 000\$;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QUE le directeur général soit autorisé à lancer un appel d’offre public et à préparer un projet de règlement d’emprunt dans le but de financer cette acquisition sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-025 **7.2.2**
AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FINANCER L’ACQUISITION D’UN CAMION MULTISERVICE

M. le conseiller Pascal Dion donne avis de motion de la présentation, lors d’une séance ultérieure du conseil, d’un projet de règlement ayant pour objet de financer l’acquisition d’un camion multiservice.

08-02-026 **7.2.3**
RÉSOLUTION – APPEL D’OFFRES CONCERNANT LA FOURNITURE DE CARBURANT 2008-2009

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu de lancer un appel d’offres de service pour combler nos besoins en carburant pour la prochaine année;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel d’offres par invitation pour combler nos besoins en carburant pour la période du 12^{er} mars 2008 au 12 mars 2009.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3 **URBANISME**

08-02-027 **7.3.1**
RÉSOLUTION – PLAN TRAVAIL DE CHAPAIS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu d’approuver le plan de travail de la Ville de Chapais en rapport avec ce pacte rural;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le plan de travail produit en décembre 2007, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08-02-028

7.3.2

RÉSOLUTION – FORMATION D'UN COMITÉ LOCAL ET EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET- PROGRAMME DE VILLAGE-RELAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accepté de présenter sa candidature dans le cadre du programme Villages-relais du ministère des transports en vertu de sa résolution 07-06-101;

CONSIDÉRANT QU'IL y a maintenant lieu de préparer notre dossier de candidature et de former un comité local de Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE le ministère accorde une subvention maximale de 40 000\$ pour l'élaboration du dossier de candidature payable comme suit :

- 50% de la subvention est versé lors du dépôt du diagnostic et
- 50% lors du dépôt du plan d'action;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QU'UN comité local, présidé par M. Laurent Levasseur, soit constitué pour élaborer la candidature de la Ville de Chapais et que ce comité soit composé d'un représentant des organismes suivants :

- Conseil municipal
- MTQ
- Corporation de développement économique
- Chambre de commerce

QUE ce comité soit autorisé à embaucher un chargé de projet dans le cadre d'un contrat de services professionnels ne dépassant pas la somme de 40 000\$;

QUE M. le conseiller Gilles Lachance soit nommé pour siéger sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le conseiller Pascal Dion s'est déclaré intéressé par le poste de chargé de projet et il s'est retiré de la table du conseil.

08-02-029

7.3.3

RÉSOLUTION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QU'EN date du 6 décembre 2007, M. Stéphane Boivin et Mme Isabelle Girard, via le notaire Marc Gauthier, ont produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 8, 2^{ième} rue, Chapais, savoir le lot 1-9;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure, portant le n° 07-028, consiste à permettre le maintien du garage existant situé à 0.31 mètre de la ligne de propriété latérale droite au lieu de la marge autorisée de 1 mètre, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 01-345 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public le 18 janvier 2008 et qu'aucune opposition ne s'est manifestée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité d'urbanisme;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 07-028 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIRS ET CULTURE

08-02-030

7.4.1

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE À UNE CONVENTION D'AIDE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé une aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du projet de mise aux normes du centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a accordé une aide financière de 654 600\$;

CONSIDÉRANT QU'II y a maintenant lieu de conclure une entente avec ce ministère concernant l'octroi de cette subvention;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général soit et est autorisé, au nom de la Ville de Chapais, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de mise aux normes du Centre sportif et communautaire dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

SERVICE DES INCENDIES

08-02-031

7.5.1

RÉSOLUTION – MANDAT À HENRI BOUDREAU CONSULTANT INC. – CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais projette l'acquisition d'un camion incendie en 2009 et qu'elle a porté ce projet au programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire appel à un expert conseil pour analyser nos besoins, élaborer le devis technique et administratif et préparer l'appel d'offres et le suivi à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'embauche d'un expert ont été prévus au budget de fonctionnement 2008;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU :



QUE la Ville de Chapais retienne les services de Henri Boudreau Consultant Inc suivant une offre de service datée du 13 septembre 2007 au montant de 6 500\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.
Il est 20 h 15.

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier